

## CULTURE

5 pistes pour améliorer les relations entre élus et professionnels de la culture

Publié le 13/03/2015 • Mis à jour le 12/03/2015 • Par Hélène Girard •

Méfiance réciproque, interventionnisme, divergence sur les objectifs des politiques culturelles, coupes budgétaires abruptes... dans beaucoup de collectivités les professionnels se plaignent de leurs relations avec les élus. Pourtant, les uns et les autres avancent des suggestions pour (r)établir un dialogue régulier, serein et constructif.

Beaucoup de professionnels s'agacent du dirigisme des élus, ou, à l'inverse, de leur absence d'intérêt pour leur travail ; leur ignorance des principes de la décentralisation culturelle ; leur approche des politiques culturelles par le seul prisme budgétaire... De leur côté, nombre d'élus reprochent aux professionnels d'être arc-boutés sur leur expertise, de faire des choix élitistes, de juger illégitime une remise en question de leur programmation.... De ce fait, les relations élus-professionnels tournent parfois au conflit ouvert, comme l'ont montré, au cours des derniers mois, différents cas d'intervention directe d'élus, voire des épisodes de censure dénoncés par les organisations professionnelles. A entendre les uns et les autres, il existe pourtant des solutions pour nouer un dialogue régulier, serein et constructif.

### 1. Une instance de concertation

«Il y a urgence à trouver les modalités de dialogue avec les élus», affirme Madeleine Louarn, présidente du Syndeac. A entendre les professionnels, ce dialogue peut parfois être inexistant.« En huit ans, j'ai rencontré deux fois les élus de l'agglomération » a déploré Hélène Cancel, directrice du Bateau feu, scène nationale de Dunkerque (Pas-de-Calais), lors des troisièmes rencontres parlementaires sur les politiques culturelles organisées le 21 janvier 2015 à l'Assemblée nationale par le Syndeac et le député de Côte-d'Or Laurent Grandguillaume. A chacune de ces rencontres, les professionnels ont plaidé pour l'instauration, au niveau local, d'un dialogue régulier avec les élus, et pas seulement ceux en charge de la culture. Pour Agnès Loudes, secrétaire générale du Théâtre Antoine Vitez, d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), par exemple, « il faut des lieux de concertation, de co-construction, pour reprendre l'habitude de discuter des projets. » Les professionnels espèrent pouvoir ainsi expliquer ce que sont les objectifs et les exigences d'une politique culturelle, la façon dont elle s'évalue. « Le besoin de dialogue est énorme », confirme Florian Salazar-Martin, président de la FNCC. Chaque collectivité doit trouver sa façon de le favoriser. Les lieux culturels devraient être non seulement des lieux de débat sur la création, mais aussi sur les politiques culturelles.

Ce serait bien pour les élus, les professionnels et le public. » En revanche, l'adjoint au maire de Martigues (Bouches-du-Rhône) reste dubitatif sur une institutionnalisation d'une telle instance de discussion.

### 2. La formation des élus

De l'avis général, la nouvelle génération d'élus qui arrive progressivement aux commandes des collectivités manque cruellement de références et de mise en perspective en matière de politiques culturelles. Une carence que les associations d'élus peuvent combler. « J'appelle tous les élus à fréquenter leurs associations, car ce sont des lieux où l'on apprend et où l'on confronte ses expériences, lance Karine Gloanec-Maurin, présidente de la commission « culture » de l'ARF et ancienne présidente de la FNCC. Les associations d'élus jouent ce rôle,

notamment la FNCC. Cette dernière a, dans la période actuelle, une responsabilité encore plus forte qu'avant. »

### 3. L'implication des habitants

Pour justifier leurs interventions dans le travail des professionnels, beaucoup d'élus se réfèrent aux aspirations de la population locale. « Pour déjouer ce type d'argument, il faut justement associer les habitants », estime Farida Boudaoud, vice-présidente de Rhône-Alpes. « On voit que les politiques qui marchent sont celles qui ont été co-construites avec les habitants », témoigne pour sa part David Martineau, adjoint à la culture à Nantes (Loire-Atlantique), où il met en oeuvre une démarche participative. « Les professionnels ne s'appuient pas suffisamment sur les publics, qui constituent pourtant une ressource, confirme le sociologue Emmanuel Négrier, directeur de recherche au Centre d'études politiques de l'Europe latine (CNRS, Université de Montpellier). Le face-à-face entre les professionnels et les élus renvoie de ce secteur une image excessivement fermée. Or les publics sont un élément vital, ils se renouvellent régulièrement, ils peuvent ouvrir des pistes d'innovation, qu'il faudrait prendre en compte. » Cette démarche pourrait prendre la forme d'ateliers participatifs sur diverses thématiques, qui joueraient en même temps un rôle de formation des publics, « d'une façon qui tienne à distance l'aspect potentiellement démagogique de cette affaire », insiste Emmanuel Négrier. Florian Salazar-Martin ne dit pas non. « Je ne dis pas que nous sommes tous experts, mais que chacun a une part d'expertise, public compris », observe l' élu.

### 4. Éviter les commandes publiques

C'est un leitmotiv du député (PS) de Côte-d'Or, Laurent Grandguillaume, co-organisateur avec le Syndecac des rencontres parlementaires sur les politiques culturelles de novembre 2014 à 2015. Le parlementaire plaide pour le conventionnement avec les acteurs culturels. « A partir du moment où l'on est dans le cadre d'une commande publique et d'une prestation, il y a, d'un côté, celui qui commande et, de l'autre, celui qui exécute. Pour moi, cela remet en cause la démocratie. Car les associations portent auprès des élus des projets imaginés par des citoyens qui s'expriment au sein de leurs espaces démocratiques. »

### 5. Connaître les textes de référence

Pour Véronique Balbo-Bonneval, présidente de la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (FNADAC), les professionnels devraient bien plus s'appuyer sur le corpus de textes qui encadrent les politiques culturelles. « Les élus n'ont pas toute liberté dans l'orientation de leur politique culturelle. Bien qu'élus démocratiquement, ils doivent respecter des textes qui les dépassent : codes de déontologie professionnelle (des bibliothécaires par exemple), conventions ratifiées et déclarations signées par la France (Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, par exemple, etc.), sans parler des lois relatives au secteur culturel, par exemple la loi musées ». Toutes ces références semblent mal connues des professionnels. « Il y a un réel problème de maîtrise de tous ces textes et du principe de hiérarchie des lois. Ce qui est bien dommage, car il faut pouvoir s'y référer pour résister aux pressions », poursuit Véronique Balbo-Bonneval. « Connaître ces textes fait partie de la formation des élus, convient Florian Salazar-Martin. Mais on ne peut pas non plus demander à un nouvel élu de tous les connaître immédiatement. Avec les formations qu'elle organise, la FNCC a, en la matière, un rôle à jouer. »